

● (1520)

Il y a un autre point que j'aimerais voir le ministre tirer au clair au sujet de la taxe sur les bateaux. Les bateaux de pêche seront-ils taxés ou non? Je le demande parce que, dans ma circonscription, les pêcheurs des lacs se servent de bateaux assez grands, et l'industrie est quelque peu en difficulté. Elle reçoit actuellement des subventions à l'aménagement rural et au développement agricole, de l'aide du gouvernement provincial et profite de divers autres programmes, mais l'imposition d'une taxe supplémentaire sur ces bateaux nuirait beaucoup à l'industrie. Il est prévu, je crois, que les bateaux utilisés pour la pêche ne seront pas taxés, mais j'aimerais que le ministre lui-même nous le dise expressément. A mon sens, il importe que, d'une façon générale, aucune taxe d'accise ne frappe les articles qui sont sources de production. Par exemple, je crois comprendre qu'il n'en existe pas sur les tracteurs agricoles, les outils et autres articles utilisés pour la production de biens. Lorsque le ministre prendra la parole, il nous éclairera peut-être sur ce sujet et nous dira si la disposition visant les bateaux s'applique également aux bateaux de pêche. Pour l'industrie de la pêche, les bateaux sont indispensables puisqu'ils sont les outils qui permettent aux pêcheurs de gagner leur vie. Après ces demandes, le ministre répondra peut-être en temps opportun à ma question concernant la taxe sur les bateaux de pêche.

M. Whittaker: Madame le président, tout d'abord je voudrais remercier le ministre des Finances de la modification qu'il a apportée jeudi dernier à la loi modifiant la loi sur la taxe d'accise pour que l'article 18 englobe les districts régionaux, les districts de lutte contre les incendies et les territoires inorganisés. Depuis bientôt près de deux ans, j'essaie de faire faire quelque chose à ce sujet; cet exemple montre qu'à force d'acharnement, il est possible de faire admettre au ministre des Finances la logique de nos arguments.

Cette question de la taxe d'accise sur les bateaux est très importante pour les fabricants ainsi que pour les Canadiens qui achètent et utilisent des bateaux de plaisance. De nouveau, je voudrais demander au ministre la raison qui justifie l'imposition de cette taxe; personnellement, je n'en vois aucune. Le gouvernement cherche-t-il simplement de l'argent facile à percevoir? Choisit-il des industries qu'il estime sans défense, parce que, croit-il, la plupart des Canadiens ne s'y intéressent pas ni ne s'en soucient? Pense-t-il que ce genre de taxe plaira au public? J'ai l'impression qu'aux yeux du gouvernement la taxe qui frappe l'industrie des bateaux est une mesure populaire.

Pour justifier sa décision, il essaie de mettre en avant la nécessité d'économiser l'énergie. Il ne dit pas qu'en réalité il cherche de l'argent facile à percevoir. Il cherche désespérément des sources de revenus pour satisfaire l'appétit de certains ministères aux programmes coûteux. Le ministre devrait sûrement s'inquiéter du chômage. Depuis trois ans qu'il est ministre des Finances, nous avons eu l'un des taux moyens de chômage les plus élevés. En moyenne, le déficit de la balance commerciale au cours de ces trois années se monte à près de un milliard de dollars, alors qu'au cours des trois années précédentes nous avions en moyenne un léger surplus. Ce déficit est dû aux charges excessives que l'on a imposées à ces industries. Les constructeurs de bateaux au Canada sont en difficulté; ils se trouvent en concurrence avec d'autres qui sont établis ailleurs en Amérique du nord et qui s'approvisionnent en

Taxe d'accise—Loi

pièces à meilleur marché. Les constructeurs canadiens de bateaux ont dû lutter dans le passé même dans les conditions les plus favorables, alors même que leurs produits étaient exempts de taxe d'accise.

Plus de 80 p. 100 des bateaux que l'on vend en Colombie-Britannique ont des moteurs de plus de 20 chevaux. L'industrie canadienne des bateaux à moteur représente moins de 1 p. 100 de la consommation totale d'essence, ce qui ne suffit guère à justifier une taxe d'accise. Les fabricants de bateaux ont déjà été durement touchés par la crise de l'énergie. Par exemple, le prix de la résine utilisée pour la fabrication des bateaux en fibre de verre est passé en un an de 20 à 56 c. la livre, c'est-à-dire qu'il a presque triplé. Un modèle de bateau populaire construit dans ma circonscription qui se vendait \$5,847 en 1973 était passé à \$7,268 en 1974. L'augmentation fiscale de \$647 proposée par le gouvernement va faire passer le prix de ce bateau à \$7,915.

Je doute que cette augmentation dissuade les gens d'acheter des bateaux. La taxe sur les grosses voitures ne va certainement empêcher les gens qui en ont les moyens d'acheter des Cadillac. Il s'agit en réalité tout simplement d'une nouvelle source de revenu pour l'État. J'espère que le gouvernement ne fera rien qui risque de ruiner l'industrie navale, et c'est pourquoi je conjure le ministre de revenir sur la taxe d'accise dont il se propose de frapper les bateaux de plaisance.

● (1530)

M. Smith (Churchill): Madame le président, lors de la rédaction du bill sur la taxe d'accise, on a totalement oublié de tenir compte du fait que dans certaines régions du pays, les bateaux servent à autre chose qu'aux loisirs. Dans ma circonscription, le bateau constitue un mode essentiel de transport. Là où il n'y a pas de routes, les cours d'eau deviennent des voies de transport. Trente localités de ma circonscription n'ont pas de route. Mes commettants n'ont pas le choix lorsqu'il s'agit de payer cette taxe d'accise de 10 p. 100. Ils ne peuvent dire qu'ils n'achèteront pas de bateau parce qu'ils en ont besoin, c'est leur moyen essentiel de transport. Le gouvernement devrait envisager sérieusement d'accorder à ces gens vivant dans les régions éloignées une certaine exemption de la taxe parce que, même si ces bateaux peuvent être classés comme des bateaux de plaisance, ils n'en sont pas vraiment, parce qu'ils sont essentiels dans ces localités. Il n'y a presque personne dans ces régions reculées qui ait un bateau équipé d'un moteur de moins de 20 chevaux, et ils sont donc assujettis à cette taxe de 10 p. 100. Il y a aussi des gens faisant la pêche commerciale dans ma région qui se servent beaucoup de bateaux. J'aimerais savoir s'ils seront exemptés de cette taxe de 10 p. 100.

Nous devrions aussi étudier sérieusement cette taxe de 10 p. 100 qui frappe les avions. Les gens qui possèdent des avions dans ma circonscription ne s'en servent pas strictement comme avions de plaisance. Beaucoup d'entre eux exploitent des relais en forêt et se servent de petits avions pour aller ravitailler des commerçants éloignés en produits d'épicerie. Je répète que la région que je représente ne dispose pas d'un réseau routier bien développé, et beaucoup de gens qui y vivent doivent se fier aux avions pour s'approvisionner. Je veux parler du petit commerçant qui utilise un Cessna 180 pour aller ravitailler un magasin en produits d'épicerie à 200 milles de son établissement, dans une région éloignée. Je vois que le ministre est d'accord avec moi et j'espère donc qu'il prendra rapidement des mesures à ce sujet.